



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

Page n. 1/13

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **WAFLU200**
Dénomination: comme indiqué ci-dessus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Descriptif/Utilisation: **Huile pour la régénération des filtres à usage professionnel uniquement**
Utilisations non recommandées: Ce produit n'est pas recommandé pour une utilisation autre que celles indiquées précédemment.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: **BMC S.r.l.**
Adresse: **Via Roslè 115**
Localité et Etat: **40059 Medicina (BO) ITALY**
tel. **+39 051/6971511**

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité: **info@bmcairfilters.com**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: **Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**
Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Aérosol, catégorie 1	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
----------------------	--------------	---

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 2/13

danger:



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

2.3. Autres dangers

Les contenants aérosols exposés à des températures supérieures à 50°C peuvent se déformer et éclater et être projetés à une distance considérable. L'aérosol contient un gaz asphyxiant, éviter l'accumulation de vapeurs en grande quantité dans des espaces confinés car il peut provoquer une asphyxie par manque d'oxygène. L'exposition à de fortes concentrations de vapeurs, en particulier dans des environnements confinés et insuffisamment ventilés, peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des nausées, des malaises et des étourdissements. Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%. Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT		
INDEX 649-474-00-6	$40 \leq x < 42,5$	Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: L
CE 265-169-7		
CAS 64742-65-0		
Règ. REACH 01-2119471299-27-xxxx		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 60,00 %

NOTE L relative à l'huile : La teneur de l'extrait en diméthylsulfoxyde, déterminée selon la méthode IP 346, est inférieure à 3 % en poids. Par conséquent, conformément aux critères adoptés par l'Union européenne sur la classification et l'étiquetage des substances dangereuses, ce produit est classé comme



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

Page n. 3/13

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

"non cancérigène".

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Appelez immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Appelez immédiatement un médecin.

INGESTION: Appelez immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Ne rien administrer qui ne soit expressément autorisé par le médecin

MESURES DE PROTECTION POUR LES PREMIERS SECOURISTES: pour les dispositifs de protection individuelle nécessaires aux interventions de premier secours se référer à la section 8.2 de la présente fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la notice d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour toute personne n'intervenant pas directement

N'entreprendre aucune action impliquant un risque pour sa personne ou sans avoir suivi une formation adéquate. Évacuer les zones voisines. Ne pas toucher ni marcher sur les matières déversées.



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 4/13

Revêtir des dispositifs de protection adéquats (y compris les dispositifs de protection individuelle visés à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité) pour prévenir les contaminations de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Porter un respirateur approprié si la ventilation est insuffisante.

Ne pas inhaler les aérosols. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Suivre les procédures appropriées prévues pour le personnel non autorisé à intervenir directement en cas de rejet accidentel.

6.1.2 Pour toute personne intervenant directement

Bloquer la fuite s'il n'y a pas de mise en danger.

Évacuer le personnel non spécialisé. Revêtir des dispositifs de protection adéquats. (consulter la section 8 de la présente fiche de données de sécurité). Suivre les procédures appropriées prévues pour le personnel autorisé. Isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. Ventiler les espaces clos avant d'entrer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation autre que celle indiquée dans la rubrique 1.2 de cette fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Oral				0,74 mg/kg bw/d				
Inhalation							5,58 mg/m3	2,73 mg/m3



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 5/13

Dermique

0,97 mg/kg
bw/d

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

PROTECTION DES MAINS

Il est conseillé de se protéger les mains avec des gants de travail (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (voir la norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	Liquide sous pression - aérosol	
Couleur	Rouge (phase liquide)	
Odeur	Technique	
Point de fusion ou de congélation	-187,6°C ÷ -138,3°C	Note: Données de propulseur
Point initial d'ébullition	-164,5°C	Note: Données de propulseur
Inflammabilité	aérosol extrêmement inflammable	
Limite inférieure d'explosion	1,86 % (v/v)	Note: Données de propulseur
Limite supérieure d'explosion	15 % (v/v)	Note: Données de propulseur
Point d'éclair	-104 < T < 60 °C	Note: Données de propulseur
Température d'auto-inflammabilité	287°C ÷ 537°C	Note: Données de propulseur
Température de décomposition	pas disponible	
pH	pas applicable	Motif d'absence de donnée: phase liquide insoluble dans l'eau
Viscosité cinématique	46 cSt	Température: 40 °C



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 6/13

Solubilité	insoluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas applicable	Motif d'absence de donnée: phase liquide insoluble dans l'eau
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	0,87 g/cm ³	
Densité de vapeur relative	pas disponible	

Caractéristiques des particules

Diamètre équivalent médian

Note: Non applicable selon le statut physique

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toutes les sources d'ignition. Évitez les températures supérieures à 35°C, la lumière du soleil et tout type d'exposition à des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de combustion incomplète.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 7/13

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Méthode: OECD 401

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle/ femelle)

Voies d'exposition: oral

Résultats: LD50 > 5000 mg/kg poids corporel

Méthode: équivalent ou similaire a OECD 403

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle/ femelle)

Voies d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: LC50 = 2.18 mg/L (air)/4h

Méthode: OECD 402

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: lapin (New Zealand White; mâle/ femelle)

Voies d'exposition: dermal

Résultats: LD50 > 5000 mg/kg poids corporel

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Méthode: non précisé

Fiabilité (Klimisch score): 2

Espèce: lapin (New Zealand White)

Voies d'exposition: Dermal

Résultats: pas irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Méthode: équivalent ou similaire a OECD 405.

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: lapin (New Zealand White)

Voies d'exposition: des yeux

Résultats: pas irritant.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Méthode: équivalent ou similaire a OECD 406.

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Cochon d'Inde (Hartley; mâle)

Voies d'exposition: Dermal

Résultats: pas sensibilisant.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 8/13

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Méthode: équivalent ou similaire a OECD 473 - tests in vitro

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Ovaires de hamster chinois

Résultats: négatif avec et sans activation métabolique.

Méthode: OECD 474 - tests in vivo

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: souris (CD-1; mâle /femelle)

Voies d'exposition: intrapéritonéal

Résultats: négatif.

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Méthode: équivalent ou similaire a OECD 451

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: souris (CF1; femelle)

Voies d'exposition: Dermal

Résultats: négatif.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Méthode: OECD 421

Fiabilité (Klimisch score): 1

Espèce: Rat (Sprague Dawley; mâle /femelle)

Voies d'exposition: Oral

Résultats: négatif. NOAEL ≥ 1000 mg/kg/jour

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

Sur la base des données disponibles, la substance ne présente pas d'effets spécifiques de toxicité pour un organe cible en cas d'exposition répétée et n'est pas classée dans la classe de danger CLP correspondante.

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT

LL50: >100 mg/l/96h Pimephales promelas (OECD 203)



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

Page n. 9/13

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

EL50: >10000 mg/l/48h Daphnia magna (équivalent ou similaire a OECD 202)
NOEL: >100 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata (OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS
(PÉTROLE), DÉPARAFFINÉS AU SOLVANT
Inhéremment dégradable
(OECD Guideline 301 F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspects, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réutiliser, si possible. Les résidus du produit sont à considérer comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets qui contiennent partiellement ce produit doit être évaluée au vu des dispositions légales en vigueur. (Directive 2008/98/CE et ses modifications et adaptations successives et les transpositions nationales y afférentes)
L'élimination doit être confiée à une société ayant l'autorisation de gérer des déchets, dans le respect de la législation nationale et, le cas échéant, locale. La responsabilité légale de l'élimination incombe au producteur/détenteur des déchets.
Ce mélange pourrait se voir appliquer des codes CED (*Code européen des déchets*) différents selon les circonstances spécifiques à l'origine des déchets, et les altérations et contaminations éventuelles.

Le produit tel quel, contenu dans l'emballage d'origine, ou bien transvasé dans un récipient approprié aux fins d'élimination, ou bien qui n'est plus utilisable (par exemple suite à un déversement accidentel), doit être classé selon un code CED compatible avec la description de l'utilisation indiquée à la section 1.2.

La destination finale appropriée des déchets doit être évaluée par le producteur en fonction des caractéristiques chimiques et physiques des déchets, de la compatibilité avec l'installation autorisée à laquelle ils seront confiés pour la valorisation, et du traitement ou de l'élimination selon les modalités prévues par les dispositions en vigueur.
L'élimination à travers le rejet dans les eaux résiduaires n'est pas autorisée.

Pour les substances dangereuses enregistrées selon le règlement CE 1907/2006 (REACH) pour lesquelles un rapport sur la sécurité chimique a été établi, se référer aux informations spécifiques contenues dans les scénarios d'exposition joints à cette fiche de données de sécurité

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être envoyés, dûment étiquetés, pour valorisation ou élimination dans le respect des dispositions nationales sur la gestion des déchets selon classement d'après le code CED suivant :



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 10/13

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS
IMDG: AEROSOLS
IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: --

Quantités limitées: 1 L

Code de restriction en tunnels: (D)

Spécial disposition: -

IMDG: EMS: F-D, S-U

Quantités limitées: 1 L

IATA: Cargo:

Quantité maximale: 150 Kg
Quantité maximale: 75 Kg
A145, A167, A802

Mode d'emballage: 203
Mode d'emballage: 203

Passagers:

Spécial disposition:



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 11/13

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE: P3a

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Point 3
Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:
a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F;
b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;
c) la classe de danger 4.1;
d) la classe de danger 5.1

Point 40
Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy
Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2
du 01/12/2022

WAFLU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 12/13

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Procédure utilisée pour dériver la classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) en ce qui concerne les mélanges:

Aérosol, catégorie 1	H222	Jugement d'expert
	H229	Jugement d'expert

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).



BMC S.r.l.

Via Roslè 115- 40059- Medicina- BO- Italy

Mail: info@bmcairfilters.com

Version 2

du 01/12/2022

WAFU200 Huile pour la régénération des filtres

Page n. 13/13

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour le destinataire de la Fiche de Données de Sécurité (FDS) :

C'est le destinataire de la présente FDS qui doit s'assurer que les informations contenues sont lues et comprises par toutes les personnes qui manipulent, emmagasinent, utilisent ou quoi qu'il en soit se trouvent au contact de quelque manière que ce soit de la substance ou du mélange auquel se réfère cette fiche. En particulier, le destinataire doit fournir une formation appropriée au personnel préposé à l'utilisation de substances ou de mélanges dangereux. Le destinataire doit s'assurer de la conformité et du caractère exhaustif des informations par rapport à l'usage spécifique de la substance ou du mélange.

La substance ou le mélange auquel se réfère cette FDS ne doit pas être utilisé pour des usages différents de ceux spécifiés à la section 1. On décline toute responsabilité en cas d'usages impropres. Étant donné que l'utilisation du produit échappe au contrôle direct du Fournisseur, l'utilisateur a l'obligation d'observer sous sa propre responsabilité les lois et les dispositions nationales et communautaires en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

Les informations figurant sur cette FDS sont fournies en toute bonne foi et elles se basent sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, à la date de révision indiquée, disponibles chez le Fournisseur indiqué à la section 1 de la présente fiche. On ne doit pas interpréter la FDS comme la garantie d'une propriété spécifique quelconque de la substance ou du mélange. Les informations se réfèrent uniquement à la substance ou au mélange spécialement désigné à la section 1 et elles pourraient ne pas être valables pour la substance ou pour le mélange utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou d'autres processus non spécifiquement indiqués dans le texte. .

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 05 / 06 / 07 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 16.